



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 Décembre 2011

Ouverture de la séance à 19 heures

Absents excusés : Fabien MOINE et Laurent DE GIORGI

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 21 novembre 2011

1° FINANCES BUDGET

- **Situation Financière** : nécessité d'un tirage de 200 000 € sur la ligne de trésorerie qui avait été mise en place en juin 2011, afin de pouvoir procéder au règlement du solde des dépenses d'investissement concernant les travaux de voirie, le paiement final des subventions de l'Etat ou du Conseil Général ne pouvant être honoré qu'en début d'année 2012.
- **Restes à réaliser** : des crédits de report ont été votés, pour permettre, avant le vote du budget 2012, le paiement ou l'encaissement des restes à réaliser 2011 concernant les opérations d'investissement, soit pour
 - le budget général : 153 850 € de dépenses, et 323300 € de recettes
 - la forêt : 32 300 € de dépenses
- **Dépenses d'investissement** : les membres du Conseil Municipal donnent au Maire l'autorisation de mandatement de certaines dépenses d'investissement pour 2012, avant le vote du budget primitif, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, et cela pour un montant qui ne saurait excéder 345 748.68 € (25 % des crédits ouverts au budget 2011, hors crédits affectés au remboursement de la dette). Autorisation a donc été donnée pour mandater :
 - **Budget général : 177 447.80 €**
 - 13 597.80 € au titre du reversement à PMA de 30 % des recettes encaissées par la Commune en 2010, pour la TLE (Taxe locale d'équipement)
 - 10 000 € au CCAS pour lui permettre de faire face, dès le début de l'année 2012, aux dépenses à venir
 - 153 850 € permettant de couvrir les restes à réaliser 2011
 - **Forêts : 32 300 €** de restes à réaliser
- **Subvention SAPAD** : le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile a dispensé des cours de math et de français, pendant sa maladie, à une collégienne de 3° de notre commune. A ce titre le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 60 € au SAPAD.

2° TRAVAUX NEUFS / ACHATS

- **Plateau de Jeux :** le plateau multisports, qui viendra compléter les installations de la zone socio-sportive en 2012, a été attribué à la société AGORESPACE pour la somme de 64 084.07 € TTC. Cinq sociétés avaient répondu à l'appel d'offre lancé par la Municipalité.
- **Bureaux d'études :** avec la finalisation des projets RD 4387 et RD 438, les prestations du bureau d'études BEJ étant arrivées à expiration, un appel d'offres a été lancé auprès de 4 cabinets spécialisés, pour assurer la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2012 - 2013, et 2014. La commission d'ouverture des plis a retenu la Cabinet CLERGET, le moins disant, pour un coût de prestation de 8 550 € HT basé sur une enveloppe annuelle prévisionnelle de 300 000 € HT.

3° MODIFICATIONS DU PLU

Après l'enquête publique, qui s'est déroulée du 10 octobre au 15 novembre, Monsieur le Commissaire enquêteur a transmis ses conclusions à la Municipalité, qui ont été analysées par la commission PLU, et l'ADU :

- **Modification N°2 :** avis favorable avec demande pour que des précisions soient apportées
 - modification de l'article 7 concernant les zones Ua et U : demande faite, pour que les conditions d'implantation des annexes dont la surface est < ou = à 20 m², soient traitées comme un principe et non une exception.
 - modification de l'article U12 : demande pour que des conditions de stationnement pour les immeubles collectifs, soient précisées. Ce sont 2 places qui seront exigées par logement créé.
 - modification du plan de zonage avec passage d'une parcelle AP 78 de Au en U : RAS
- **Révision simplifiée :** le commissaire a émis un avis défavorable au déclassement d'une zone naturelle en zone à urbaniser
 - intérêt général non clairement démontré
 - abandon du projet par son porteur !!!!
 - demande à ce que l'usine hydroélectrique soit intégrée dans une zone Ui ou Uib, pour assurer la protection du site et définir précisément les incidences sur les zones urbanisées ou à urbaniser ultérieurement

Pour ce dernier point le Maire a lu à ses collègues la lettre qu'il a adressée à Monsieur le Préfet, pour connaître si il y avait obligation à un tel classement, d'autant plus que :

- le PLU adopté le 6 avril 2007, n'avait fait l'objet, en ce domaine, d'aucun commentaire particulier des services de l'Etat lors de sa validation
- les conclusions du commissaire enquêteur, ayant mené la dernière enquête publique en 1993, lors de la demande de renouvellement d'autorisation et de mise en place d'une turbine supplémentaire, insistaient sur l'absence de nuisance sonore pour le voisinage de la station !

Par ailleurs le Maire a tenu à relever que ce type de centrale hydroélectrique ne faisait pas l'objet de classement particulier sur d'autres territoires accueillant ce type d'installation.

4° PERSONNEL COMMUNAL

- Avancement de grade pour 3 agents à compter du 1 janvier 2012, et d'un agent à compter du 1 septembre 2012.
- **Gestion du CCAS** : suite à la démission de l'adjointe en charge du CCAS et à son remplacement « occasionnel » par une contractuelle pendant 6 mois pour assurer les charges se rapportant au centre communal d'action sociale, le Maire a tenu à préciser que ce poste, était devenu indispensable pour notre Commune, et ne pouvait être en permanence considéré comme « occasionnel », sans s'exposer à terme, aux remontrances des services de l'Etat, et que sa nécessité était largement démontrée ! Le Maire a donc souhaité que la Municipalité crée un poste pérenne de 5 heures hebdomadaires, à compter du 1 janvier 2012, indépendant des capacités en ce domaine des élus en place, pour avoir un suivi des dossiers traités, et une continuité des actions menées. Une rencontre avait été préalablement organisée, avec un représentant du centre de gestion pour apporter aux membres du conseil municipal les précisions souhaitées et lever tout doute sur les interrogations posées. Le conseil municipal a donc validé la création de ce nouveau poste pour le CCAS, niveau rédacteur, qui sera tenu par Nadia ABIDI, qui assurait la fonction depuis début juin 2011, avec une charge financière mensuelle pour la commune, qui avoisinera de 335 €(charges comprises).

5° PERISCOLAIRE - JEUNESSE

- **Périscolaire** : le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF arrivant à échéance au 31 décembre 2011, cette dernière a souhaité proposer un nouveau contrat prenant en compte l'évolution de la convention « enfance – jeunesse » constatée sur le terrain, en réduisant les actions ADOS, au profit d'une extension du centre de loisirs. Cette évolution sera donc prise en compte au travers d'un avenant n° 2011-1, accepté par la Municipalité.
- **Jeunesse** : le planning des activités proposées aux groupes de jeunes est disponible sur le site communal.
 - lundi 19 : initiation au théâtre
 - mardi 20 : marché de Noël et patinoire à Belfort
 - mercredi 21 : tournoi d' « ultimate » solidaire à Valentigney
 - jeudi 22 : repas spectacle.

6° SCOLAIRES

- **Maternelle** : le spectacle de Noël « Zingarelli » offert par la commune le 6 décembre a enchanté les enfants. Il a été très apprécié.
- **Elémentaire** : toutes les classes ont été au cinéma le 15 décembre, la commune ayant pris en charge le coût du transport.
 - **grève** : la grève des enseignants du 15 décembre n'a été suivie à MATHAY que par un enseignant à temps partiel. De ce fait, le service minimum n'a pas été mis en place.
 - **maintenance informatique** : un contrat a été signé avec un professionnel afin d'assurer la maintenance des ordinateurs des groupes scolaires.
 - **classe Nature à MOUTHE** : coût de 280 € par enfant avec 46 enfants de CP-CE1 concernés. La participation communale sera débattue au prochain conseil, après qu'un point ait été fait sur les actions complémentaires de financement envisagées, par les enseignants.
- **Collège** : un voyage en Grande Bretagne est organisé par l'établissement au mois d'avril 2012 avec 48 élèves des classes de 4°, pour un coût de 325 € par enfant. Une participation de la commune aux frais du séjour a été votée à hauteur de 50 € / enfant, pour les 23 élèves de MATHAY : Soit 1 150 €

7° TRANSPORTS

Les tarifs de tous les titres de transport augmenteront d'environ 4 % à compter du 1° janvier 2012, avec cependant un maintien du prix des abonnements qui restera inchangé. Le « flexo-gare » qui prenait les personnes sortant des trains de nuit est supprimé, pour coût trop élevé. **Il est fortement recommandé de prendre le Liberty Axone, pour vous rendre aux spectacles, afin de préserver l'existence de cette ligne de transport.**

8° ANIMATION et CULTURE

- **Dernières Animations :**
 - **La Pastourelle :** le concert du 26 novembre qui a regroupé 140 personnes a eu un fort succès.
 - **L'expo du Trésor de MATHAY :** elle a été très appréciée, par les 450 visiteurs du samedi et du dimanche après midi.
 - **Récompense des sportifs :** elles ont eu lieu le 16 décembre salle de la mairie, avec des récompenses attribuées à 4 jeunes du village, en ski nautique, athlétisme, et équitation. Les sapeurs pompiers ont été eux aussi, récompensés pour leur 1° place remportée à l'occasion du concours de voiture à pédales, organisé lors de leur congrès à Baume les Dames.
- **Prochaines Manifestations :**
 - 21 janvier, Théâtre de Verdure d'Ecot
 - 28 janvier, cirque à tarif réduit : 2 € les adultes 1 € les enfants
 - Dans la nuit du 30 au 31 janvier : le rallye de Monte Carlo des voitures anciennes passera dans notre commune entre 3 et 4 heures du matin
 - 4 février théâtre avec « les Oiwah ».
 - 17 mars, théâtre avec « les Zigomatics »

9° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Accueil des Nouveaux habitants :** cette manifestation a regroupé globalement 80 personnes avec les élus et les représentants des associations et sociétés du village. Elle s'adressait aussi aux futurs habitants du Champs de l'Epine venus en nombre.
- **Signalétique :** des questions sont posées sur la signalétique communale par les artisans et commerçants du village. Louis DEROIN a proposé d'expliquer une nouvelle fois aux personnes concernées les choix qui ont conduit à sa mise en place !

10° CCAS

- **Repas des Seniors :** 132 personnes ont participé au repas des seniors du 3 décembre offert par la Municipalité. Les personnes absentes se verront attribuer un colis ! Les membres du CCAS remercient les personnes qui les ont aidés au bon déroulement de cette manifestation.
- **Banque Alimentaire :** elle fonctionne depuis le 1° décembre dans sa nouvelle configuration. Une réduction des quantités livrées va être demandée, pour éviter un coût de prestations trop élevé !

11° INFORMATIONS DIVERSES

- **Conseil Général** : la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle du Doubs est en cours ; celle-ci permettra de valider si les demandes émises par les collectivités ont été prises en compte.
- **PMA** : dans le cadre de la politique communautaire pour l'amélioration du parc privé ancien, la Communauté d'Agglo nous informe que de 2005 à 2010, elle a soutenu à MATHAY 39 projets de réhabilitation. Les aides qui ont été allouées sont de 165 078 €, pour un montant de travaux engagés de 401 630 €. Ces aides attribuées aux propriétaires, occupants ou bailleurs, ont été données sous forme de subventions, ou de prêts à taux réduits. Pour mémoire, une partie de ces aides sont soumises à conditions de ressources.
- **Distributeur du Crédit Mutuel** : le souhait de voir l'installation d'un distributeur de billets prévue par le Crédit Mutuel sur la zone commerciale a reçu réponse de la banque, qui prendra sa décision d'implantation qu'au travers des garanties apportées par les futures installations de services et de commerces, qui leur permettront de mesurer le volume minimum des retraits attendu, nécessaire à ce type d'implantation.
- **Recensement de la Population** : le recensement de la population de la commune, communiqué par l'INSEE, au 1^{er} janvier 2012, est de 2 205 habitants.
- **Commune** : une suggestion a été posée par un membre de la Municipalité, sur l'éventualité de demander aux chômeurs du village, leur aide pour le déneigement des trottoirs et de l'entrée des habitations des personnes âgées.